



# Aux frontières des institutions publiques : vers un déclin de l'asymétrie?

Denis Laforgue

► **To cite this version:**

Denis Laforgue. Aux frontières des institutions publiques : vers un déclin de l'asymétrie?. Aux frontières des institutions publiques : vers un déclin de l'asymétrie?, Oct 2013, Lyon, France. <hal-00914587v2>

**HAL Id: hal-00914587**

**<http://hal.univ-smb.fr/hal-00914587v2>**

Submitted on 14 Apr 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Aux frontières des institutions publiques : Vers un déclin de l'asymétrie ?**

D. Laforgue  
LLS

Ce texte esquisse un programme de recherche mettant à l'épreuve l'hypothèse d'un « déclin de l'asymétrie » dans les rapports entre (les professionnels) des institutions publiques et leurs « usagers », les populations, et ce sur plusieurs de mes terrains d'enquête passés (école, politiques en direction des personnes âgées, politiques de développement durable). Par déclin tendanciel de l'asymétrie entre acteurs publics et destinataires de l'action publique, j'entends le fait que l'action institutionnelle ne peut plus désormais en appeler, a fortiori obliger, à une obéissance (a priori) des citoyens, des publics, des usagers simplement au nom d'un monopole sur la définition de l'intérêt général : ainsi, que l'enjeu d'une action publique porte par exemple sur le contexte de scolarisation proposé à un enfant, sur le type d'aide et de soins apportés à une personne âgée à son domicile, ou encore sur les propriétés dont on dote un espace public habité, les acteurs publics pour agir ne peuvent pas se contenter de requérir des principaux intéressés (l'élève et ses parents, la personne âgée et ses proches « aidants », les habitants et les usagers du lieu) un simple assujettissement passif aux plans d'action des institutions publiques concernées. Ainsi, les professionnels de l'action publique ne peuvent plus imposer aux populations et destinataires des décisions, des modes de prise en charge, des services définis « par le haut », en invoquant un principe d'intérêt général ou le « Bien des citoyens », à partir du moment où ce dernier est défini en surplomb, à distance des individus concernés. Au contraire, les acteurs institutionnels doivent de plus en plus considérer les citoyens ordinaires comme des co-acteurs de toute action publique, capables non seulement de donner leur avis sur la décision prise ou l'intervention prévue / réalisée, mais de participer à son élaboration, à son évaluation et à son réajustement au fil de la mise en œuvre de l'action institutionnelle

Mais, tester cette hypothèse du déclin de l'asymétrie institutionnelle suppose la réalisation de deux objectifs bien distincts et complémentaires :

- premièrement un travail de classification des différents types de relations que des acteurs institutionnels peuvent entretenir avec des acteurs ordinaires ; ainsi qu'une analyse historique des évolutions de diverses institutions publiques étudiées, du point de vue de leurs rapports (plus ou moins asymétriques) avec les populations.
- Deuxièmement, ne pas se contenter d'une approche « actionnaliste » de la symétrie et envisager l'enjeu de la symétrie comme un certain type de rapport entre institutions publiques et institutions du monde vécu.

### **1. L'enjeu de la symétrie du point de vue de la relation entre professionnels et usagers**

La question de la symétrie à la fois en tant que mode d'intervention institutionnelle (du type travail avec autrui) et à la fois en tant que type de rapport entre institutions publiques et usagers (dont la forme hégémonique serait l'échange, le pacte, la réciprocité...) est en général abordée à partir d'une sociologie de l'action. Dans un tel cadre d'analyse actionnaliste, la question de la symétrie revient à se demander, à la suite de Nancy Fraser, si « *des individus ou*

*des groupes [ayant à faire avec les institutions publiques] se voient déniés [ou au contraire se voient reconnus] le statut de partenaires à part entière dans l'interaction sociale [avec un acteur institutionnel], en conséquence de modèles institutionnalisés de valeurs culturelles, à la construction desquels ils n'ont pas [ou au contraire ils ont] participé sur un pied d'égalité et qui déprécient [ou pas] leurs caractéristiques distinctives ou les caractéristiques distinctives qui leur sont attribués »<sup>1</sup>. Dans cette perspective, interroger le degré de symétrie dans les rapports entre des usagers et des professionnels d'une institution publique me semble nécessiter un travail de classification et une analyse longitudinale spécifiques.*

### 1.1. Quelle classification des relations des institutions publiques aux populations ?

Le premier objectif est un objectif de classification, *i.e.* arriver à déterminer, à partir d'un travail conceptuel et comparatif approfondi (sur les institutions que j'ai pu étudier), de quoi on parle exactement lorsqu'on distingue « relation institutionnelle asymétrique » et « relation institutionnelle symétrique ». Une telle analyse devra d'ailleurs très probablement conduire à « raffiner » une telle distinction binaire, en distinguant plus de deux classes ou types de relations institutionnelles. Plusieurs pistes sont d'ors et déjà envisageables.

Tout, d'abord, il convient d'élaborer une typologie des relations institutionnelles possibles (en terme de degré d'(a-)symétrie).

Je propose ainsi de nommer "déclin de l'asymétrie manifeste" les cas de figure où l'acteur institutionnel n'impose plus au destinataire une décision / une prise en charge définie unilatéralement face à laquelle ce dernier n'aurait pas d'autre possibilité qu'obéir (et ce quel que soit le contenu de la décision, de la prise en charge prévue, etc.).

Cette idée d'asymétrie manifeste est le pendant (la figure inversée) de quelque chose qu'on peut désigner comme « l'accroissement de formes de symétrie manifeste » dans les rapports entre institutions et usagers, soit des formes de relations symétriques où acteurs publics et usagers ont un statut équivalent et sont co-acteurs de l'action institutionnelle.

Mais, entre ces deux figures institutionnelles quasiment idéal-typiques (asymétrie / symétrie "manifestes") existe bien sûr un océan d'autres figures, empiriques cette fois, beaucoup plus ambivalentes, plurielles, hybrides... et sans doute plus intéressantes à observer! On peut ainsi évoquer l'existence d'une figure des rapports entre institutions et populations, que l'on peut nommer l'asymétrie latente. A travers cette expression, je désigne le fait que certains rapports entre institutions publiques et destinataires de l'intervention publique sont par nature "asymétriques", c'est à dire ont pour condition d'existence des différences de statuts, une non interchangeabilité des points de vue et des positions et un différentiel significatif de ressources d'action : ce sont de manière constitutive des relations hiérarchiques (et non pas des relations d'échange ou de mutualité pour reprendre la typologie de D. Graeber<sup>2</sup>). C'est le cas par exemple des relations de protection et de transmission qui peuvent s'instituer entre des professionnels d'institutions publiques et des usagers comme des personnes âgées dépendantes ou des élèves.

Dès lors, ce point apparaît comme une des limites du déclin de l'asymétrie : ces relations hiérarchiques font partie du noyau dur de ces institutions, donc si on passait à uniquement de la symétrie, dans les rapports professionnels / usagers en tout cas, l'institution ne pourrait plus perdurer. Pour autant, le principe de symétrie peut s'hybrider, contaminer ces relations asymétriques latentes, par exemple en instaurant la règle selon laquelle l'entrée / la sortie / les expressions situées de ces relations asymétriques doivent être co-construites, négociées, entre l'acteur public et l'individu concerné.

---

<sup>1</sup> N. Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La découverte, 2005

<sup>2</sup> D. Graeber, *Dettes. 5000 ans d'histoire*, Paris, LLL, 2013.

On peut ainsi faire l'hypothèse, selon laquelle, il n'y a pas toujours (suivant les secteurs, les scènes, les moments institutionnels) un déclin de l'asymétrie, au sens où de nombreux rapports entre institutions publiques et populations restent constitués de relations asymétriques « latentes », par exemple des relations de protection (soins, aides apportés aux individus par différentes institutions...), de transmission (en matière d'éducation scolaire ou pas...) ou même de domination (lorsque le mandat de l'institution est de contrôler et de contraindre les individus) : dans tous ces cas de figure, l'institution de ce type de relation asymétrique (et ses modalités concrètes) peut être (éventuellement, pas systématiquement) négociée entre le professionnel et le destinataire (il n'y a pas un principe d'autorité / d'obéissance qui s'impose a priori), mais une fois co-construite et ratifiée (pour un temps), la relation reste fondamentalement asymétrique (asymétrie des moyens, des savoirs, des pouvoir-faire, présence de forme de contrôle et surveillance, de tutelle, d'assistance, bref de contraintes institutionnelles fortes).

Par ailleurs, je propose de traiter cette question du degré d'(a-)symétrie des relations entre acteurs institutionnels et acteurs ordinaires en traitant la « question du comment » : comment, c'est à dire dans et par quels types d'occurrences (signes, pratiques...) différentes formes d'intervention institutionnelles et réactions des usagers instituent-elles effectivement des rapports plus ou moins (a-)symétriques entre ces différents acteurs ? .Il y a quelques années<sup>3</sup>, j'avais proposé une typologie des différentes logiques possibles d'intervention institutionnelle, en distinguant travail sur autrui / avec autrui / pour autrui / sans autrui, en notant que ces différentes logiques (de relations avec les usagers) étaient plus ou moins (a-)symétriques, mais je n'ai jamais traité sérieusement la question de savoir par quels processus idéels et matériels ces modes d'intervention avaient une influence sur les individus (i.e. sur leur esprit et/ou sur leur corps...)

Autrement dit, il s'agit de modéliser comment différents types de signes et de supports d'action institutionnels débouchent sur une relation d'asymétrie ou au contraire symétrique entre acteurs institutionnels et usagers. Dans différents textes<sup>4</sup>, j'ai déjà avancé l'idée, en empruntant au réseau conceptuel forgé par G. Deleuze et repris dans une perspective sociologique par F. Chateaufort<sup>5</sup>, que a) le travail sur autrui générerait / s'accompagnerait de « mots d'ordre » et de « prises [ou support d'action] moules » à destination de l'utilisateur ; b) que le travail avec autrui s'accompagnerait de « mots de passe » (i.e. à décoder) et de « prises-ondes » à destination de l'utilisateur. Mais, je n'ai jamais caractérisé les signes et les prises associés au « travail pour autrui » et au « travail sans autrui ». Par ailleurs, je me rends bien compte que cette approche est insuffisante : il me manque des critères (pour affiner ma typologie) permettant de différencier les interventions institutionnelles. Par exemple, un des critères peut être facilement emprunté à Foucault : on peut distinguer des emprises institutionnelles individualisantes (qui s'adressent, prennent en charge des individus, un par un) et des emprises massifiantes (des dispositifs institutionnels qui prennent en charge des populations, des masses indifférenciées)<sup>6</sup>. Mais il y a encore un autre critère qui me semble important (lorsque je compare les différentes institutions que j'étudie) , mais que j'ai encore dû mal à qualifier : ce serait quelque chose comme le « degré d'englobement ou d'enveloppement » du sentier de vie quotidien de l'individu par l'intervention institutionnelle : ce critère permettrait de systématiser des distinctions qu'on fait assez spontanément lorsqu'on observe diverses institutions et que l'on voit qu'il existe d'un côté des interventions institutionnelles qui orientent de larges pans du sentier de vie quotidien et du

---

<sup>3</sup> D. Laforge, « Pour une sociologie des institutions », Socio-Logos, 2009.

<sup>4</sup> Cf. par exemple, « Des gens d'en haut face aux politiques de développement durable », dans Berthier S. et Bertrand F., La montagne : pouvoirs et conflits de l'Antiquité au 21<sup>ème</sup> siècle, Chambéry, Presses du LLS.

<sup>5</sup> F. Chateaufort, « Vigilance et transformation », Réseaux, 1997, n°85.

<sup>6</sup> M. Foucault, Sécurité, territoire, population, Paris, EHESS, 2004

parcours de vie de l'individu pris en charge (par exemple la scolarisation d'un élève) et il y a d'autres interventions institutionnelles qui ne pèsent que (même si c'est parfois très fortement) sur un petit segment, une petite région de la vie des individus (par exemple une aide à domicile qui vient faire la toilette et le ménage au domicile d'une personne âgée)... Ce degré d'englobement permettrait de classer les institutions publiques réelles sur un continuum dont les deux extrémités sont 1) l'institution totale de Goffman (soit un degré d'englobement maximum)<sup>7</sup> et b) l'institution au sens de John Rawls<sup>8</sup> pour qui l'institution ouvre un champ ouvert des possibles, d'opportunités pour les individus, permettant à ces derniers de poursuivre leurs finalités propres (degré d'englobement minimal)

Au final, il me semble que traiter cette « question du comment » (s'intéresser aux occurrences situées de la relation (a-)symétrique dans diverses institutions) permettrait d'éclaircir ce que recouvre les notions d'asymétrie manifeste, d'asymétrie latente et de symétrie en matière de relations entre institutions publiques et acteurs ordinaires.

## 1.2. Quelles évolutions des institutions publiques quant à leur degré d'asymétrie ?

Le second objectif (dont la réalisation suppose que le premier objectif, classificatoire, soit atteint) consisterait à analyser des évolutions institutionnelles : comment, par quels enchaînements d'événements, une institution passe-t-elle d'une situation où ses acteurs ont recours à des prises et des signes générant des relations asymétriques avec les usagers, à une situation où les professionnels de l'institution produisent des signes et des prises dont résultent des rapports avec les populations plus symétriques ? Ce qui m'intéresserait ici, c'est de travailler dans une perspective historique « longue », c'est à dire plusieurs dizaines d'années, en couplant travail ethnographique et travail sur archives.

D'un point de vue théorique, il s'agit d'abord d'envisager une institution publique comme une série d'événements (entendus comme « ce qui arrive aux acteurs et au collectif »). Mais ce n'est pas n'importe quel type d'événements : ce sont pour reprendre l'expression de Merleau-Ponty des « événements qui font suite », c'est à dire « ces événements d'une expérience qui la dotent de dimensions durables, par rapport auxquelles toute une série d'autres expériences auront sens, formeront une suite pensable ou une histoire, ou encore les événements qui déposent en moi un sens, non à titre de survivance et de résidu, mais comme appel à une suite, exigence d'un avenir »<sup>9</sup>.

Il s'agirait donc d'arriver à une analyse qui puisse restituer l'évolution d'une institution publique quant au degré d'(a-)symétrie qui caractérise ses rapports avec les usagers, en terme « d'enchaînement d'événements qui font suite ». Pour cela, il s'agirait combiner les différents schémas narratifs dont disposent les sciences sociales et historiques - romanesque, tragique, comique, ironique, nostalgique<sup>10</sup> - de façon à donner de la consistance à l'idée merleau-pontienne d'« enchaînement ». Envisager l'institution comme enchaînement d'événements qui font suite, c'est s'opposer à l'idée selon laquelle l'évolution des institutions serait de l'ordre du mécanisme (p.e. adaptatif au sens darwinien), de la causalité ou même de l'intentionnalité : pour Merleau-Ponty, « l'institution est une notion oblique, ouverte au latéral, aux chemins de traverse, aux possibles qui la transforment [ ] l'institution est transformation qui conserve et dépasse » ; ou encore, pour reprendre une métaphore du même auteur : l'institution (ici ses rapports avec les usagers) se transforme, change, mais jamais en ligne droite, plutôt à la manière dont se déplace une écrevisse, c'est à dire toujours de travers...

---

<sup>7</sup> E. Goffman, *Asiles*, Paris, Minuit, 1968

<sup>8</sup> J. Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987

<sup>9</sup> cf. M. Merleau-Ponty, *L'institution*, Paris, Belin, 2003, p. 61

<sup>10</sup> H. White, « Poétiques de l'histoire », *Labyrinthes*, 2009 (2)

Je propose par ailleurs d'étudier ces dynamiques d'enchâssement d'évènements institutionnels, dont résultent des transformations du degré d'asymétrie dans les rapports entre institutions et populations, tout particulièrement aux frontières des institutions et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, envisager les institutions à partir de leurs frontières, c'est une manière selon moi essentielle de comprendre comment elles se transforment. Autrement dit, en s'intéressant aux lieux-frontières, dans lesquels une institution (et ses acteurs) rencontre (selon des modalités variables) une ou d'autres institutions – politique, familiale, économique, etc.-, qui s'incarnent par exemple dans des usagers, mais aussi des responsables politiques ou des professionnels d'autres institutions publiques ou d'entreprises privées, on se donne les moyens de comprendre l'institution comme un processus dynamique, émergent, auto-organisé. Dans mon vocabulaire, les frontières d'une institution (qui sont en fait des « membranes poreuses ») sont en effet les espaces où se confrontent et interfèrent les pouvoirs instituants de diverses institutions, en l'occurrence le pouvoir instituante de l'institution (publique) étudiée, et ceux des institutions (publiques, privées, économiques...) qui constituent son environnement. De ces confrontations résultent en permanence et de manière non prédictible des « évènements qui font suite ». Si on en revient à notre questionnement directeur (comment se transforment l'asymétrie institutionnelle ?), cela signifie que, dans ces lieux et ces moments aux frontières des institutions se déploient et s'enchâssent des évènements (à identifier) qui peuvent avoir pour suite une reconfiguration des relations entre acteurs institutionnels et acteurs ordinaires du point de vue de leur degré d'asymétrie : ainsi, certains évènements peuvent avoir pour suite un glissement des relations de l'asymétrie manifeste vers l'asymétrie latente voire vers des formes de symétrie manifeste... ; mais l'évolution inverse est aussi possible : certains évènements peuvent conduire une institution publique à revenir à des formes d'asymétrie manifeste, après avoir, peut-être, expérimenté des formes de symétrisation dans ses rapports avec certaines populations. De multiples configurations dynamiques sont bien sûr à explorer à partir de matériaux empiriques ethnographiques et historiographiques.

Ensuite, analyser les transformations des institutions à partir de leurs frontières permet me semble-t-il d'avancer sur une question théorique centrale, celle de la définition même du concept d'institution

Cette idée selon laquelle s'intéresser aux « frontières institutionnelles » permet de problématiser (en tout cas de réfléchir à) la notion d'institution, trouve son origine dans ma lecture critique de l'ouvrage de V. Tournay « Vie et mort des agencements sociaux ». En effet, une des thèses de l'auteur est qu'on ne peut pas (qu'on ne doit pas) définir les institutions par leurs frontières (cf. sa phrase « *les institutions n'ont ni bord, ni couture* »). Le grand intérêt de lire des livres avec lesquels on n'est spontanément pas d'accord, c'est qu'ils nous obligent à réfléchir sur les raisons de notre désaccord (spontané) et donc à affiner notre pensée (explicitement ce qui va (trop) de soi dans notre propre approche). Ainsi sur cette question des frontières, je ne suis pas d'accord avec V. Tournay : selon moi, il est pertinent d'étudier les institutions en terme d'entités ayant des frontières ; ou dit autrement, d'étudier les institutions à partir de leurs frontières. Bien entendu, ce n'est pas la seule perspective d'analyse possible et il est aussi pertinent d'étudier les institutions à partir de ce qui constitue leur « centre », leur « noyau » ; mais ce que je souhaiterais explorer, à travers ce thème de la « frontière » c'est le caractère heuristique et les limites d'une approche spatiale des institutions.

Une telle approche spatiale des institutions permet de mieux appréhender ce que j'appellerai en m'inspirant librement d'une expression d'A. Testard la « part visible des institutions »<sup>11</sup> :

---

<sup>11</sup> A. Testard, *Avant l'histoire*, Paris, Gallimard, 2012.

i.e. ce qui perdurerait même si l'esprit de l'institution était mort. Par exemple les archéologues du 4<sup>ème</sup> millénaire retrouveront les restes des délimitations, des frontières matérielles de nos institutions scolaires (les enceintes, les murs, l'organisation de l'espace, mais aussi des objets, des outils etc...), même si les significations actuelles qui fondent ces institutions (leur mandat pour le dire très vite) auront disparu depuis longtemps. Autrement dit, on peut s'intéresser aux frontières des institutions (à leurs formes matérielles, à ce qui s'y passe, à ce qui s'y joue pratiquement), en pariant que c'est une bonne façon de traiter le problème (très compliqué et qui a déjà animé des discussions au sein du rt 40 de l'AFS) de savoir comment s'articulent des dynamiques idéelles (la part invisible : idées, normes, traditions, stratégies, valeurs, etc.) et des dynamiques matérielles (la partie visible) pour donner naissance, faire vivre et transformer des institutions. S'intéresser aux lieux et aux relations « à la frontière » doit donc permettre de questionner des affirmations trop simples selon moi du type 1° les institutions sont avant tout des lieux, des activités matérielles, du « faire » (ce qui correspond à une approche « spontanée », de sens commun, pour qui « institution » équivaut à « un établissement concret » : une école ou une maison de retraite concrètes) ; 2° les institutions sont seulement / d'abord des idées (c'est par exemple la thèse de Boltanski<sup>12</sup>) ; 3° les institutions sont 1° et 2° à la fois au sens où il y aurait une bijection entre les dimensions visible et invisible : tout élément invisible a un équivalent visible et vice-versa ; or comme le fait remarquer Charles Taylor<sup>13</sup>, « idées » et « pratiques » ne sont jamais les deux faces d'une même réalité : ce sont deux niveaux de réalité toujours en situation d'inter-rétroaction, de tension et d'engendrement réciproque....

Ainsi, si on conjugue les différents points précédents, on peut affirmer qu'étudier une institution à ses frontières permet de penser cette institution comme articulation – tension entre plusieurs dynamiques :

- une dynamique idéelle, c'est à dire l'institution comme noyau d'idées,
- une dynamique matérielle, soit l'institution comme agencement de lieux et moments incarnés,
- une dynamique temporelle : une institution (ce qu'elle est *hic et nunc*, mais aussi son histoire, son devenir) peut être analysée comme un processus d'enchâssement permanent « d'évènements qui font suite »<sup>14</sup>.

Il est clair que la recomposition des formes de relations entre institutions et populations (formes de déclin et/ou de transformation de l'asymétrie) résultent de ces trois dynamiques en tension.

Si ce programme de recherche autour des formes et des conditions d'une relation institutionnelle symétrique me semble pertinent, il peut utilement être articulé à une autre approche considérant cette question de la symétrie non pas d'un point de vue relationnel, mais d'un point de vue strictement institutionnel.

## 2. De la symétrie dans l'interaction à la symétrie entre institutions

Dans la perspective développé ci-dessus, on considère qu'une institution publique entre dans l'ère de la symétrie, lorsqu'a été instituée et que s'institue *hic et nunc* (en situation d'interaction) une « parité de participation » entre professionnels et usagers : l'utilisateur a-t-il une marge de manœuvre, une capacité d'initiative face aux attentes des acteurs institutionnels concernant la mise en place et la fin de l'intervention institutionnelle (a-t-il le choix ou pas

---

<sup>12</sup> L. Boltanski, De la critique, Paris, Gallimard, 2009

<sup>13</sup> C. Taylor, Les sources du Moi, Paris, Seuil, 1998.

<sup>14</sup> idée que j'ai commencé à développer dans ma communication au congrès de Nantes, consultable sur hal-shs : [http://hal.univ-savoie.fr/docs/00/90/41/67/PDF/Com\\_laforgue\\_rt40AFS2013\\_V10.pdf](http://hal.univ-savoie.fr/docs/00/90/41/67/PDF/Com_laforgue_rt40AFS2013_V10.pdf)

d'être un usager ?) ? A-t-il son mot à dire à la fois sur la nature des problèmes à traiter dans le cadre de l'intervention institutionnelle (ce qui suppose de pouvoir faire reconnaître son identité pour soi au regard de l'identité qui lui est assignée par les acteurs institutionnels) et à la fois sur la façon de les traiter ? Si le sociologue peut, au terme d'une enquête, répondre par l'affirmative à ce type de questions, alors il pourra en conclure que l'institution publique étudiée a bien pris pied dans l'ère de la symétrie<sup>15</sup>.

Voilà donc me semble-t-il le cadre d'analyse dominant sur cette question de la symétrie institutionnelle : il s'agit de mesurer le degré de symétrie des interactions entre professionnels de l'institution et usagers ; interactions qui sont ancrées dans des lieux et des moments institutionnels : scènes d'intervention (guichet, entretiens individualisés, réunions d'information, groupes de paroles) proprement dit, mais aussi situations dans lesquelles sont (co-)définis les cadres de l'intervention institutionnelle (commissions, rapports incluant ou pas la participation de représentants des usagers)... Or, on peut envisager cette question de la symétrie, sous un autre angle : en l'occurrence je propose de faire un pas de côté par rapport à une telle lecture de la symétrie institutionnelle, à partir d'une double critique : critique du langage de description intentionnaliste, et critique de l'« institutio-centrisme » (sic) que suppose une telle lecture. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Que les sociologues (moi y compris !) ont tendance à se questionner sur cet enjeu de symétrie, dans des termes assez proches de ceux des acteurs institutionnels, tout en n'arrivant souvent pas aux mêmes conclusions : ces deux catégories d'acteurs appréhendent la symétrie avant tout comme un *projet de l'institution publique visant à transformer d'abord la nature des interactions entre professionnels et usagers* - donner à ces derniers davantage le choix d'avoir recours ou non à l'intervention institutionnelle ; reconnaître les perspectives de l'utilisateur dans l'orientation de l'action institutionnelle ; les sociologues ayant (simplement) tendance à être plus pessimistes ou critiques que les acteurs institutionnels quant au degré de réalisation de ce projet institutionnel ! Je propose de développer un autre modèle de description de cet enjeu de symétrie, *i.e.* à partir de pistes d'analyse différentes de celles que je viens d'exposer :

## 2.1. La symétrie institutionnelle comme *figure inverse* de la colonisation des institutions du monde vécu

Il s'agit donc de proposer une description non intentionnaliste de la symétrie institutionnelle ; ce qui signifie que l'unité d'analyse ne sera plus la forme et la qualité de l'interaction (ou de la relation) entre un acteur institutionnel et un acteur ordinaire, mais le type de combinaison / d'interférence entre le pouvoir instituant de l'institution publique et les pouvoirs instituants d'autres institutions constitutives de l'individu-usager considéré : qu'il s'agisse des institutions familiale, économique ou de Soi<sup>16</sup>. Dans ce langage de description, les cas de symétrie institutionnelle correspondent, pour moi, à des configurations inverses de celles

---

<sup>15</sup> en général, il lui est difficile de répondre de manière tranchée (oui cette institution est entrée dans l'ère de la symétrie / non, elle n'y est pas rentrée), car tout dépend sur quoi il porte son attention : choix d'entrée / de sortir du dispositif, participation à la définition de la prise en charge institutionnelle, degré de contrainte que l'action institutionnelle fait peser sur différents aspects de son existence sociale, etc. pour un exemple, cf. Giuliani F., Laforgue D., « Choix-liberté, choix-responsabilité, choix-autonomie : de l'idéologie politique aux formes pratiques », *Lien social et Politiques*, n°66, 2011. <http://www.erudit.org/revue/lsp/2011/v/n66/1008871ar.pdf>

<sup>16</sup> Le pouvoir instituant d'une institution, c'est l'ensemble des occurrences dans et par lesquels une institution (qu'elle soit publique, privée, économique) se déploie et vit, bref s'institue en permanence : la notion de pouvoir instituant permet d'appréhender l'institution comme un accomplissement pratique permanent mais non intentionnel ; par exemple le pouvoir instituant d'une institution publique s'accomplit dans et par diverses formes de travail institutionnel (travail sur, avec, pour, sans autrui) ; mais, toujours le pouvoir instituant d'une institution publique « rencontre », « se confronte », interfère avec le pouvoir instituant d'autres institutions ; c'est de ces rencontres (et de leur forme) qu'émergent en permanence les événements qui font le monde social.. cf. D. Laforgue, « Les institutions comme événements qui font suite », communication au congrès de l'AFS, septembre 2013. cf. [http://hal.univ-savoie.fr/docs/00/90/41/67/PDF/Com\\_laforgue\\_rt40AFS2013\\_V10.pdf](http://hal.univ-savoie.fr/docs/00/90/41/67/PDF/Com_laforgue_rt40AFS2013_V10.pdf)



envisagées par Jurgen Habermas lorsqu'il parle de « *colonisation intérieure* » du monde vécu par les systèmes fonctionnels (étatique et économique), soit des institutions du monde vécu dont les normes, les valeurs, les processus d'intercompréhension succombent aux impératifs des institutions capitalistes et administratives, à travers les médiums que sont le droit, le pouvoir, l'argent ; ou encore, les institutions du monde vécu sont déformées (elles deviennent pathologiques) de manière à être des ressources pour la reproduction et le développement des institutions des systèmes fonctionnels (dans notre cas, des institutions publiques). Mais, si pour Habermas, les processus de colonisation intérieure du monde vécu par les systèmes fonctionnels restent dominants et croissants, il reste qu'il évoque lui-même l'existence de ce que j'appelle des configurations de symétrie entre institutions publiques et « monde vécu » ; ainsi, lorsqu'il évoque la possibilité que « *les institutions du droit* [et non le droit comme médium] *soient insérées dans un contexte politico-culturel et social plus vaste, elles se situent [alors] en continuité par rapport à des normes éthiques et façonnent les domaines d'action structurés par la communication ; [elles] se rattachent aux institutions pré-existantes du monde vécu* »<sup>17</sup>.

Ce modèle de description de la symétrie n'est donc pas centré sur (à la limite ne prend pas pour objet) les scènes d'intervention / d'interaction des institutions publiques (là où professionnels et usagers se rencontrent). Au contraire, le degré et la forme de la symétrie institutionnelle s'appréhende au niveau de l'expérience sociale des acteurs ordinaires dans les différentes facettes de leur vie quotidienne, et non pas spécifiquement dans un cadre (lieu, moment) relevant spécifiquement de l'institution publique ; dans l'approche que je propose, la symétrie institutionnelle ne consiste donc pas en certaines qualités propres aux modes d'intervention des institutions publiques (permettant la participation des usagers à la (re-)définition de ces interventions) ; cette symétrie n'a de consistance « réelle », ne se déploie (ou pas) que dans le monde vécu des individus, loin de tous lieux et moments relevant strictement de l'institution publique (en tant qu'institution en partie fermée). Autrement dit, on est dans une situation de symétrie lorsque le pouvoir instituant de l'institution publique ne colonise pas les institutions constitutives de l'individu, mais que, au contraire, il y a :

- soit complémentarité stricte entre les différents pouvoirs instituants en présence : chacun se nourrit, est alimenté par les autres pouvoirs instituants et réciproquement, sans que l'un d'entre eux n'impose unilatéralement ses significations ou fonctions aux autres...

c'est le cas par exemple lorsqu'un citoyen ordinaire se met à appliquer les messages des institutions publiques en faveur d'économie d'énergie (éteindre les lumières, économiser l'eau, prendre le bus plutôt que la voiture), car ces actes promus par les acteurs publics ont des affinités électives avec les relations familiales dans lesquelles est encastré cet individu (éthos de sobriété) ; dans ce cas de figure, on a une situation de symétrie entre institution publique et institution familiale, car le pouvoir instituant de l'une (faire advenir des usages éco-citoyens de l'énergie) est complémentaire (alimente) du pouvoir instituant de l'autre (fabriquer par l'éducation familiale des enfants qui ne gaspillent pas, non seulement l'énergie, mais aussi la nourriture, les vêtements, l'argent, etc...) ; mais l'inverse est aussi vrai : le pouvoir instituant familial, en fabriquant un individu ayant des tendances « à faire attention », permet au pouvoir instituant de l'institution publique de « porter » et donc à cette dernière de se renforcer.

- soit (dans une version moins forte de la symétrie, c'est à dire que c'est une combinaison d'asymétrie et de symétrie), émerge, se construit un équilibre sous tension entre les différentes forces instituantes avec lesquelles l'individu a à faire : autrement dit, il y a bien

---

<sup>17</sup> J. Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel (tome 2)*, Paris, Fayard, 1987, pp. 402-403. Habermas développe dans les pages suivantes les exemples de l'institution scolaire et celle de la protection de l'enfance en distinguant (a) le cas où ces institutions peuvent dans leurs activités ordinaires être en continuité et même venir en soutien de l'institution familiale et (b) le cas où ces mêmes institutions publiques sont investis / concentrent des règles juridiques constitutives fonctionnant comme médium venant coloniser l'institution familiale (des règles juridiques façonnent la personnalité, la socialisation, les modes de coordination de individus, selon des logiques qui mettent à mal l'intercompréhension constitutive des institutions du monde vécu)

conflit entre les pouvoirs instituants respectifs des institutions en présence, mais un équilibre des forces s'instaure (dans et par un processus à analyser) permettant à chaque institution de conserver son autonomie (i.e. déployer ses significations / fonctions propres), même si chacune est affectée par la présence des autres institutions dans le champ d'expérience de l'acteur ordinaire étudié.

Par exemple, un enfant entre à l'école primaire : dès lors, le pouvoir instituant de l'école colonise le monde vécu de l'enfant et de ses parents (à travers la transmission de connaissances, un type d'éducation, mais aussi des horaires, un agenda hebdomadaire). Dans un grand nombre de cas (?), la colonisation des institutions du monde vécu évolue, au fil du temps, vers un équilibre des forces entre institution scolaire et institutions familiale (et du Soi des parents). Comment ? A travers le fait, que l'institution familiale parvient à conserver son pouvoir instituant (son emprise) sur les individus : par exemple en limitant le temps de présence des enfants à l'école, au profit du temps privé / familial, que ce soit en ne mettant pas les enfants à la cantine ou en leur évitant l'étude (à travers le développement de formes d'entraide entre familles), ou encore en proposant dans la sphère familiale, des apprentissages rompant avec ceux inhérents de la forme scolaire. Ce dont toutes ces petites tactiques, stratégies, dilemmes, tentatives des parents à l'égard de l'enfant et l'école sont l'indice, c'est bien de la capacité de l'institution familiale à conserver / reconquérir / stabiliser une autonomie (dans l'institution des individus) face au pouvoir instituant de l'institution publique.

Autrement dit, on est pour moi dans des situations de symétrie institutionnelle, non pas lorsqu'un individu-usager participe à la définition de la situation, en un lieu et un moment de l'institution publique, mais lorsque certaines de ses pensées et pratiques ordinaires (qui se déploient dans des situations très largement hors des murs de l'institution) résultent d'un rapport symétrique entre les différentes institutions dans lesquelles il est pris. On peut même aller plus loin : il peut y avoir une disjonction entre d'une part, le fait que l'interaction entre professionnel et usager ait des propriétés symétriques (au sens d'une participation de l'usager, d'une co-définition de l'action publique) et d'autre part, le fait que l'institution publique considérée entretienne des rapports symétriques avec les institutions constitutives de l'individu usager étudié.

Ainsi dans le premier exemple étudié ci-dessus, les institutions publiques oeuvrant en faveur de l'éco-citoyenneté peuvent très bien développer des modes d'intervention asymétriques (travail sur autrui...); pour autant il en résultera pour certains usagers un rapport symétrique entre l'institution publique et l'institution familiale, à partir du moment où le pouvoir instituant de l'institution publique (messages, supports d'action disponibles pour l'individu) est en affinité avec / vient étayer le pouvoir instituant de la famille.

## 2.2. L'émergence de la symétrie institutionnelle : à la croisée de dynamiques biographiques et historiques

On propose un modèle dynamique et aléatoire de l'institution de la symétrie entre institution publique et d'autres institutions de l'individu étudié ; l'objectif n'est pas (seulement) de décrire un état stable de l'expérience de l'acteur ordinaire caractérisé par une symétrie institutionnelle, mais de retracer des séries d'évènements biographiques (en tant que combinatoire / émergence de pouvoirs instituants) conduisant à une symétrie institutionnelle ; dès lors on aperçoit qu'il ne peut pas exister une mécanique de la symétrie institutionnelle : il n'y a pas de chemins déjà tracés (par exemple certaines manières de faire des acteurs institutionnels) pour la faire advenir dans telle ou telle situation individuelle. La symétrie émerge de la rencontre, dans et par des séries d'évènements, entre le pouvoir instituant des institutions publiques (signes, supports d'action...) et le pouvoir instituant d'autres institutions constitutives de l'individu et de la façon dont ces dernières l'accueillent en fonction de leurs qualités diffuses et de leur agencement au fil de la biographie de l'individu considéré.

Prenons un exemple. Soit un mode d'intervention institutionnel a priori fortement symétrique : un concours « Famille à Energie Positive », i.e. un concours organisé par une collectivité locale invitant des familles du territoire qui le souhaitent à tenter sur un an de réduire au maximum leurs consommations d'énergie domestiques, en ayant une totale liberté au niveau de l'entrée et de la sortie du dispositif et dans le choix des moyens (pour réduire leur consommation) ; l'institution publique se contente de les informer de solutions existantes (intervention d'associations, sous la forme de jeux), de les réunir pour échanger entre elles, de les encourager, etc... Comment ce mode d'intervention institutionnelle se confronte aux institutions constitutives de chaque participant ? De manière très variable. Ainsi pour un couple de retraités, s'instaure une complémentarité entre institution publique et institution familiale / du Soi : la recherche d'économies d'énergie au quotidien s'appuyant et reproduisant la division sexuée du travail domestique instaurée entre eux depuis des décennies : monsieur élabore des stratégies d'économie, madame les met en œuvre... A l'inverse, dans une autre famille, la participation à ce concours va engendrer d'importants conflits entre la mère de famille (qui va jouer à fond le jeu de la décroissance en se passant de frigo par exemple, etc...) et ses enfants (qui ne supportent pas ce mode de vie perçu comme archaïque et dont ils ont honte) ; dans ce cas de figure, résulte d'une intervention institutionnelle a priori symétrique une colonisation de l'institution du Soi de la mère et une mise sous tension de l'institution familiale...

Dès lors, si je montrerai bien comment les institutions publiques considérées (en l'occurrence celles en charge du développement de l'éco-citoyenneté) se sont peu à peu orientées vers des modes d'intervention qu'elles veulent plus symétriques - i.e. basées sur la participation et l'activation des citoyens ordinaires : dispositifs incitatifs, concours Familles à Energie Positives -, on insistera aussi sur le fait que cette volonté institutionnelle de symétrie (préserver / s'appuyer sur l'autonomie du citoyen ordinaire) n'implique absolument pas que cela débouche systématiquement sur une non-colonisation des institutions du monde vécu par l'institution publique.

Ces apparents paradoxes (du type : une même action institutionnelle qui se veut symétrique peut être associée aussi bien à des rapports symétriques, qu'asymétriques entre institutions publiques et institutions du monde vécu de l'utilisateur étudié) sont, selon moi, l'indice d'un *rapport historique* entre institutions du monde vécu et institutions publiques, moins unilatéral qu'on ne le pense spontanément. En effet, autour du sujet qui nous intéresse (dans quelle mesure les institutions publiques entrent-elles aujourd'hui dans une ère de symétrie ?), on s'en tient en général à l'idée que ce qui précède cette nouvelle « ère de la symétrie », c'est une longue « ère d'asymétrie » qui serait née avec les sociétés modernes au 18<sup>ème</sup> siècle (cf. par exemple la figure foucauldienne des « institutions disciplinaires »). Or, ce que rappelle Habermas, c'est que, historiquement, les institutions des systèmes fonctionnels émergent de et s'enracinent dans les institutions du monde vécu : elles naissent en fait de la différenciation et de la spécification croissante du monde vécu en prenant en charge progressivement et en partie les processus de reproduction matérielle (différenciation entre les institutions de production économique et les institutions de la sphère privée) et symbolique (différenciation de l'institution scolaire et de l'institution familiale) du monde vécu. Ce qui signifie que, historiquement, il y a un rapport de symétrie (d'attachement, d'interdépendance de complémentarité, de soutien réciproque) entre les institutions du monde vécu et celles des systèmes fonctionnels. Par la suite, ces dernières s'autonomisent, gagnent en puissance et vont peu à peu coloniser les institutions du monde vécu (ère de l'asymétrie)... Mais, l'hypothèse que je défends (en m'inspirant assez librement d'Habermas) est que ce processus de colonisation intérieure ne fait pas complètement disparaître le lien historique de symétrie entre les deux types d'institutions ! Il y a donc bien (c'est une hypothèse) coexistence des deux processus... non pas parce que l'ère de la symétrie émergerait récemment et difficilement d'une longue ère de l'asymétrie, mais parce qu'il y a toujours eu des processus de symétrie entre institutions des systèmes fonctionnels et institutions du monde vécu (elles sont interdépendantes, elles se recouvrent en partie...), que n'a pas réussi à effacer l'ère de

l'asymétrie (= l'âge d'or des institutions du travail sur autrui)<sup>18</sup>. Dès lors l'objectif est de saisir les (configurations de) conditions, qui, au niveau de l'expérience ordinaire d'un individu, inscrivent ce dernier soit dans une asymétrie, soit dans une symétrie entre institutions publiques et institutions du monde vécu. D'un point de vue méthodologique, nous « penserons par cas »<sup>19</sup> d'acteurs ordinaires afin de retracer à chaque fois un processus et une forme de combinaison d'institutions menant (ou pas) à des rapports de symétrie institutionnelle ; l'étude partant de différents acteurs ordinaires, nous centrerons la mise en œuvre du cadre théorique présenté sur les institutions publiques en charge du développement de l'éco-citoyenneté face à des citoyens ordinaires

---

<sup>18</sup> cf. J. Habermas, *ibid.*, en particulier la « seconde considération intermédiaire ».

<sup>19</sup> Passeron J-C et Revel J., *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005